ISSN 1662 – 4599

Horizons et débats
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
E-mail: hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

20 octobre 2008
8e année
Nº 42

AZA
8044 Zurich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Il faut un plan de sauvetage contre la faim dans le monde

A propos de la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre 2008)

par Eva Maria Föllmer-Müller

A l'occasion de la *Journée mondiale de la faim*, le 16 octobre* dernier, la *Welthungerhilfe* allemande et l'*Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)* ont présenté à Berlin l'*Indice de la faim dans le monde 2008 (WHI 2008)*. Les chiffres de cette année sont bouleversants. Dans 33 pays règne une grave ou très grave famine. Les plus touchés sont la République démocratique du Congo, l'Erythrée, le Burundi, le Niger et la Sierra Leone. De toutes les régions du monde, c'est l'Afrique subsaharienne qui est la plus touchée, suivie de l'Asie. Selon l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, dans le monde, le nombre des personnes souffrant de la faim est passé de 854 à 923 milllions.

La présidente de la *Welthungerhilfe Ingeborg Schäuble* a déclaré à ce sujet: «Presque un milliard de personnes souffrant de la faim sont une honte pour l'humanité. Contrairement aux banques, elles ne sont pas responsables de leur misère. Le changement général de conception du rôle de l'Etat et de la communauté internationale provoqué par la crise financière doit s'étendre à la crise alimentaire. Le monde a besoin d'un plan de sauvetage contre la faim. Aussi demandons-nous une augmentation des moyens destinés au développement de l'agriculture dans les pays en développement d'au moins 10 milliards d'euros par année ainsi que la création de conditions commerciales équitables. […] Si la crise alimentaire mondiale était prise aussi au sérieux que la crise des marchés financiers, nous aurions trouvé une solution depuis longtemps. Or elle est bien pire que la crise financière car elle menace des millions de vies humaines. De plus en plus de personnes ne peuvent plus s'accorder qu'un repas par jour. Les plus touchés sont les enfants, les vieux et les plus faibles.»

Depuis des mois, on parle et on écrit beaucoup de choses à propos de l'augmentation considérable des prix des denrées alimentaires et de ses effets sur la faim dans le monde. Mais la situation ne s'est guère améliorée. Au contraire: selon l'étude récente intitulée «Double Edged Prices» publiée le 16 octobre par l'organisation humanitaire *Oxfam*, en l'espace de 14 mois, par exemple, «le prix du riz a augmenté de 66% au Bangladesh. Au Sénégal, celui du blé a augmenté de 100% et en Somalie de 300%. Ce sont les multinationales de l'agro-alimentaire et les chaînes de supermarchés qui ont profité de cette hausse considérable et non pas les paysans des pays concernés.» «On aurait pu penser, déclare *Marita Wiggerthale,* spécialiste du commerce d'*Oxfam Deutschland*, que les millions de petits paysans des pays pauvres profiteraient de la hausse récente des prix de l'alimentation, mais ce n'est pas le cas.»

Les réactions à la crise financière mondiale montrent que les gouvernements sont en mesure d'agir très rapidement mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit de mettre à la disposition de ceux qui ont faim les moyens nécessaires à leur survie? C'est pourquoi Marita Wiggerthale remarque à juste titre qu'«alors que l'on trouve des milliards pour pallier la crise financière, il semble qu'on oublie la crise alimentaire mondiale».

Il était déjà suffisamment inquiétant de constater qu'il y a quelques semaines, on n'avait promis que 12,3 milliards de dollars pour apaiser quelque peu la détresse de ceux qui ont faim, mais on apprend que seul un milliard a été versé.

Cependant on continue de pratiquer l'ouverture des marchés et le dumping sur les prix agricoles. Selon Wiggerthale, «les Etats membres de l'UE contraignent les pays pauvres du groupe Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) à ouvrir leurs marchés aux produits,

Suite page 2

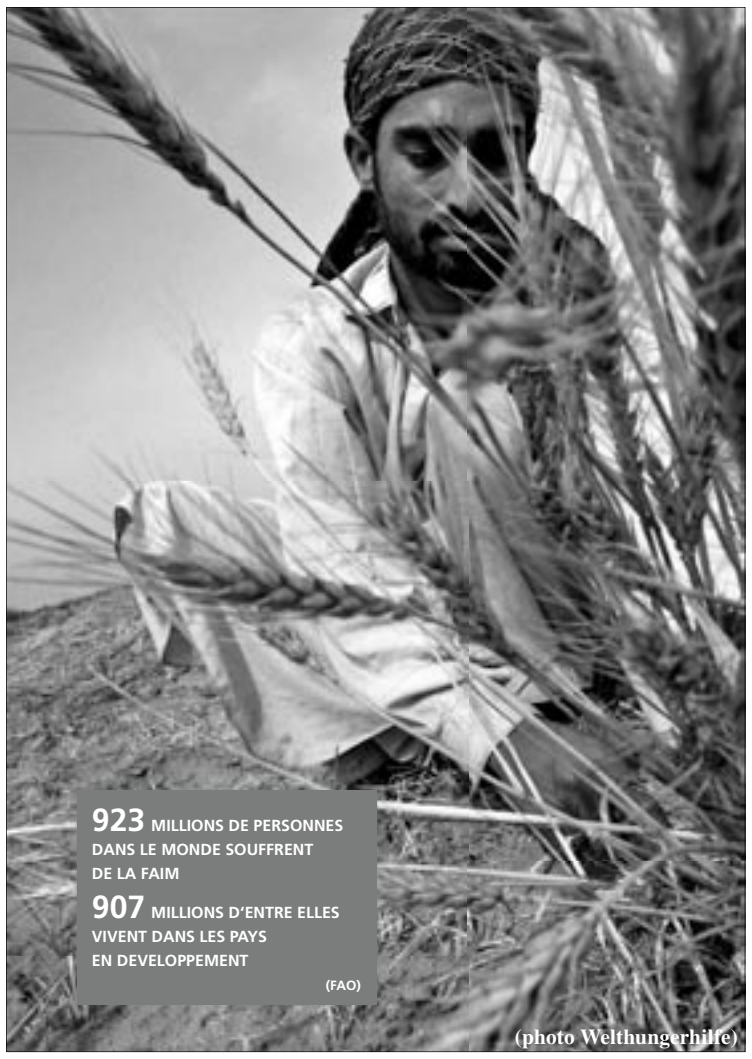

(photo Welthungerhilfe)

Message du Pape Benoît XVI au directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation 2008

A Son Excellence Monsieur Jacques Diouf, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le thème choisi cette année pour la Journée mondiale de l'alimentation: La sécurité alimentaire mondiale: les défis du changement climatique et des bioénergies» permet de réfléchir sur ce qui est réalisé dans la lutte contre la faim et sur les obstacles à l'action de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) face aux nouveaux défis qui menacent la vie de la famille humaine.

Cette Journée se célèbre à un moment particulièrement difficile pour la situation nutritionnelle mondiale, alors que la disponibilité d'aliments semble insuffisante par rapport à la consommation et que les conditions climatiques contribuent à mettre en péril la survivance de millions d'hommes, de femmes et d'enfants, contraints à abandonner leur terre pour rechercher de quoi se nourrir. Ces circonstances impliquent qu'avec la FAO tous puissent répondre en termes de solidarité, par des actions libres de tout conditionnement et réellement au service du bien commun.

En juin dernier, la Conférence de haut niveau a été l'occasion pour la FAO de rappeler à la Communauté internationale ses responsabilités directes face à l'insécurité alimentaire alors que les formes d'aide de base pour les situations d'urgence risquent de se voir limiter. Dans le message que j'avais adressé aux participants, j'avais alors indiqué la nécessité d'adopter des «mesures courageuses, qui ne capitulent pas face à la faim et à la malnutrition, comme s'il s'agissait simplement de phénomènes endémiques et sans solution» (Message à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, 2 juin 2008).

Le premier engagement est celui d'éliminer les raisons qui empêchent un respect authentique de la dignité de la personne. Les moyens et les ressources dont le monde dispose aujourd'hui peuvent procurer une nourriture suffisante pour satisfaire les nécessités croissantes de tous. Les premiers résultats des efforts pour augmenter les niveaux globaux de production face à la carence enregistrée dans les récoltes récentes le montrent. Alors, pourquoi n'est-il pas possible d'éviter que tant de personnes souffrent de la faim jusqu'aux conséquences les plus extrêmes?

Les motifs de cette situation dans laquelle souvent coexistent abondance et pénurie sont nombreux. On peut ainsi nommer la course à la consommation qui ne s'arrête pas malgré une disponibilité plus faible d'aliments et qui impose des réductions forcées à la capacité nutritionnelle des régions les plus pauvres de la planète, ou le manque de volonté résolue pour conclure des négociations et pour freiner les égoïsmes d'Etats et de groupes de pays, ou encore pour mettre fin à cette «spéculation effrénée» qui touche les mécanismes des prix et des consommations. L'absence d'administration correcte des ressources alimentaires causée par la corruption dans la vie publique ou les investissements croissants vers des armes et des technologies militaires sophistiquées au détriment des nécessités primaires des personnes jouent aussi un grand rôle.

Ces motifs très divers trouvent une origine dans un faux sens des valeurs sur lesquelles devraient se baser les relations internationales, et en particulier dans cette attitude diffuse dans la culture contemporaine qui privilégie seulement la course aux biens matériels, oubliant la véritable nature de la personne humaine et ses aspirations les plus profondes. Le résultat est, malheureusement, l'incapacité de beaucoup de prendre en charge les besoins des pauvres, de les comprendre et de nier leur dignité inaliénable.

Une campagne efficace contre la faim demande donc beaucoup plus qu'une simple étude scientifique pour faire face aux changements climatiques ou pour destiner en premier lieu la production agricole à l'usage alimentaire. Il est nécessaire, avant tout, de redécouvrir le sens de la personne humaine, dans sa dimension individuelle et communautaire, depuis le fondement de la vie familiale, source d'amour et d'affection dont provient le sens de la solidarité et du partage. Ce cadre répond à la nécessité de construire des relations entre les peuples basées sur une constante et authentique disponibilité, de rendre chaque pays capable de satisfaire les nécessités des personnes dans le besoin, mais aussi de transmettre l'idée de relations fondées sur l'échange de connaissances réciproques, de valeurs, d'assistance rapide et de respect.

Il s'agit là d'un engagement pour la promotion d'une justice sociale effective dans les relations entre les peuples, qui demande à chacun d'être conscient que les biens de la Création sont destinés à tous et que dans la communauté mondiale la vie économique devrait être orientée vers le partage de ces biens, vers leur usage durable et la juste répartition des bénéfices qui en découlent.

Dans le contexte changeant des relations internationales, où semblent s'accroître les incertitudes et s'entrevoir de nouveaux défis, l'expérience jusqu'ici acquise par la FAO – avec celle des autres Institutions qui opèrent dans la lutte contre la faim – peut jouer un rôle fondamental pour promouvoir une façon renouvelée d'entendre la coopération internationale. Une condition essentielle pour augmenter les niveaux de production, pour garantir l'identité des communautés indigènes, et aussi la paix et la sécurité dans le monde, est de garantir l'accès à la terre, favorisant ainsi les travailleurs agricoles et promouvant leurs droits.

Dans tous ces efforts, l'Eglise catholique vous est proche, comme en témoigne l'attention avec laquelle le Saint-Siège suit l'activité de la FAO depuis 1948, soutenant constamment vos efforts, pour que puisse se poursuivre l'engagement pour la cause de l'homme. Ceci signifie concrètement l'ouverture à la vie, le respect de l'ordre de la Création et l'adhésion aux principes éthiques qui sont depuis toujours à la base du vivre social.

Avec ces souhaits j'invoque la Bénédiction du Très-Haut sur vous, Monsieur le directeur général, ainsi que sur tous les représentants des Nations, pour que vous puissiez travailler avec générosité et sens de la justice envers les personnes les plus délaissées.

Benoît XVI
du Vatican, le 13 octobre 2008

© Copyright 2008 – Libreria Editrice Vaticana

Manifeste d'Annecy: une agriculture pour vivre

Pour des politiques agricoles justes, durables et solidaires

Les organisations paysannes, rurales, écologistes et de solidarité internationale, ainsi que tous les citoyens rassemblés ce 21 septembre 2008 à Annecy, adressent aux Ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, venus ici débattre de la future Politique agricole commune (PAC) d'après 2013, le manifeste suivant:

«Manger chaque jour reste un besoin prioritaire pour tous. Or le droit à l'alimentation est méprisé: il est inacceptable qu'un milliard d'humains n'ait pas accès à une alimentation suffisante, saine et culturellement adaptée soit par pauvreté (qui n'épargne pas l'Europe), soit par manque d'accès à la production agricole. Des millions de paysannes et paysans, de ruraux sont poussés par la misère vers les grandes villes et l'émigration. Dans l'Union européenne (UE), une ferme disparaît chaque minute: pour la majorité des paysans, la PAC actuelle ne permet pas de vivre dignement de son travail.

Alors que nous devons faire face au changement climatique, à la crise énergétique, à la disparition massive de la biodiversité, l'agriculture européenne développe encore des modes de production qui consomment trop d'énergie, d'eau, aggravent le réchauffement climatique et sont coûteuses pour le contribuable (santé, emploi, dépollution …) Une autre politique agricole et alimentaire européenne est donc indispensable:

Que faire pour changer la Politique agricole commune?

A l'heure du bilan de santé de la politique agricole européenne, l'UE doit considérer qu'elle a d'abord vocation à assurer l'alimentation de sa population, avant de prétendre nourrir le monde. Il ne s'agit pas d'un repli égoïste mais au contraire de permettre aux autres pays d'exercer leur droit de souveraineté alimentaire et de développer partout, au nord comme au sud, une agriculture paysanne et durable.

Pour assurer la sécurité alimentaire, pour préserver la planète, dynamiser le monde rural, l'agriculture doit être reconnue d'utilité publique. Les gouvernants doivent se fixer pour objectif le maintien de tous les paysans dans toutes les régions d'Europe. Il faut produire au plus près des consommateurs, afin de réduire les transports et d'améliorer la qualité des produits. Rappelons que l'UE est le premier importateur et exportateur de denrées agricoles et alimentaires: ce modèle est périmé. Pour cela, le cadre international imposé aux politiques agricoles depuis les années 1990 par les règles de l'OMC doit être revu.

1. Les paysans veulent produire et vivre de leur travail

- *Favoriser l'accès au métier*

La PAC et les politiques des Etats Membres doivent favoriser l'accès à la terre, à l'eau, au crédit, à des semences non appropriées par les firmes, à des intrants s'inscrivant dans des pratiques durables, ainsi qu'à une formation réorientée vers des modes de production durables. Les droits des paysannes doivent être reconnus.

- *Des prix avant des primes*

Les prix de marché agricoles doivent être stables et suffisamment rémunérateurs pour la pérennité et le renouvellement des fermes. On ne peut baser une économie agricole sur la vente de produits à des prix en-dessous des coûts de production, comme cela est trop souvent le cas avec la PAC actuelle. Dans les régions défavorisées ayant des coûts de production plus élevés, des paiements directs plafonnés par actif sont nécessaires.

- *Réguler et protéger les marchés, mais en abandonnant le dumping*

Pour maintenir ces prix stables, il faut éviter les excédents ou les pénuries, donc avoir en amont des outils de maitrise des productions et de régulation. Il faut en même temps cesser le dumping de l'UE vers les pays tiers, c'est à dire nous abstenir d'exporter à des prix baissés artificiellement par des subventions (quelles qu'elles soient) et protéger le marché européen d'importations à trop bas prix par des droits de douane, lorsque cela est nécessaire. L'UE peut exporter ses produits spécifiques sans aide.

2. Préservons notre environnement

Donnons la priorité à des modes de production agricoles plus durables, plus autonomes, plus économes en intrants (engrais, pesticides …) et en énergie. Il est inacceptable que la production animale à base d'herbe, favorable à la protection de sols, de l'eau, de la biodiversité et du climat, reçoive moins de soutien que les élevages basés sur le maïs et le soja ou que les cultures céréalières. Les prairies permanentes doivent être sauvegardées.

Accompagnons tous les agriculteurs dans cette direction par des mesures incitatives, et réorientons les organismes de développement agricole, l'enseignement et la recherche dans cette direction.

Maintenons et développons la biodiversité des plantes cultivées et des animaux d'élevage. Respectons les droits collectifs des agriculteurs de conserver, ressemer, échanger et vendre leurs semences reproduites sur la ferme. Interdisons les OGM.

Arrêtons le grignotage des surfaces cultivables par l'urbanisation, le développement d'agro-carburants industriels à rentabilité énergétique et économique douteuse.

3. Rapprochons producteurs et consommateurs

Les producteurs ont besoin de relations sécurisées, stables et équitables avec l'aval. Les formes réellement coopératives ainsi que les circuits courts producteurs-consommateurs doivent être favorisés.

Il faut freiner le développement d'oligopoles mondiaux et nationaux dans l'agro-industrie, la grande distribution, et l'alimentation. Réduire la domination de la grande distribution sur les transformateurs et les producteurs par un contrôle efficace des pratiques commerciales et des marges.

Il faut promouvoir la consommation de produits locaux ainsi qu'une alimentation mieux adaptée à la santé humaine.

4. Sans souveraineté alimentaire, il n'y a pas de bonne politique agricole

L'Union Européenne doit agir auprès des Nations Unies pour une reconnaissance du droit de souveraineté alimentaire, qui permette aux Etats ou aux Unions de définir leur politique agricole et alimentaire, sans dommage visà-vis des pays tiers. Pour accompagner ce droit, il faut:

- reconnaître que la vocation première de l'agriculture est de fournir les marchés domestiques;
- permettre aux Etats ou groupes d'Etats à se protéger contre des importations de produits agricoles à un prix inférieur aux coûts de production locaux;
- autoriser les soutiens publics à une agriculture durable, à condition qu'ils ne servent pas directement ou indirectement à exporter à bas prix;
- assurer une stabilité des prix agricoles mondiaux en régulant les marchés.

Soigner la PAC dès le «bilan de santé» de 2008

L'Union européenne doit rééquilibrer les paiements directs entre agriculteurs, notamment entre éleveurs et céréaliers, en les plafonnant par actif et en attribuant une prime forfaitaire aux plus petites fermes.

Elle doit soutenir mieux les secteurs fragilisés, notamment les productions à forte main-d'oeuvre comme les fruits et légumes, le vin … ainsi que la production ovine, abandonnée par la PAC actuelle.

Il est indispensable de maintenir et d'améliorer le système des quotas laitiers, ainsi que les autres outils de régulation des marchés.

Pour retrouver l'autonomie de l'UE en protéines végétales (nous importons 75% de nos besoins!) qui nourrissent nos troupeaux, la PAC doit d'urgence relancer la culture des protéagineux en Europe.

Les programmes de développement rural doivent donner la priorité à l'installation paysanne et à l'emploi rural, ainsi qu'au commerce local ou régional et à la transformation locale.

Nous appelons les gouvernements de l'Union européenne à réorienter dès maintenant les politiques agricoles et les modes de production, pour répondre aux besoins des citoyens et aux défis mondiaux de ce siècle.

N'attendons pas 2013! •

Source: http://changeonslapac.org

«Il faut un plan de sauvetage …»
suite de la page 1

investissements et services d'Allemagne et des autres pays de l'UE.» La conclusion de l'accord de libre-échange met en péril la sécurité alimentaire de ces pays pauvres.

Oxfam demande le soutien de la production durable de produits alimentaires, l'encouragement des petits paysans, des politiques commerciales équitables et une protection sociale pour les pauvres.

Le directeur général de la FAO *Jacques Diouf* a insisté sur le fait que les gouvernements des pays donateurs ne devraient absolument pas réduire leurs aides au développement en réaction à la crise financière.

Le pape *Benoît XVI* a déclaré, dans son message adressé à Jacques Diouf (cf. encadré à la page 1), qu'il existe aujourd'hui dans le monde suffisamment de «moyens et de ressources» pour nourrir chacun. Il demande une collaboration internationale qui, face aux catastrophes naturelles et à la crise financière, accorde la priorité à la dignité de l'homme. Il convient avant tout «d'éliminer les raisons qui empêchent un respect authentique de la dignité de la personne.»

Le *Département suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication* (DETEC) insiste sur le développement de la conscience individuelle lorsqu'il s'agit d'éliminer la faim et la pauvreté, mais on a également besoin de l'engagement politique d'une Suisse solidaire qui mette sa richesse à la disposition d'un monde plus juste.

L'organisation humanitaire protestante *Pain pour le prochain* a déclaré à propos de la crise alimentaire actuelle: «Cet automne, il semble que l'opinion se préoccupe plutôt de la survie du système bancaire que de la faim dans le monde. Dans les débats publics, même des banquiers purs et durs demandent un contrôle accru de la part de l'Etat, des règles internationales et des mécanismes protecteurs. Et c'est nécessaire quand on songe que la spéculation est un facteur d'augmentation considérable des prix des denrées alimentaires.»

On est bouleversé et scandalisé d'apprendre que la République démocratique du Congo est un des pays les plus touchés par la famine quand on connaît ses possibilités agricoles: il possède des terres fertiles qui permettraient de nourrir toute la population d'Afrique et d'Europe (cf. *Horizons et débats* n° 27 du 7 juillet), si la soif de matières premières des pays industrialisés n'empêchait pas un développement normal. Il n'y a pas de loi naturelle qui veut que les hommes souffrent de la faim. La famine est provoquée et on peut l'éliminer si l'on en a la volonté politique. •

* La *Journée mondiale de l'alimentation* a été instituée le 16 octobre 1979. C'est le jour où l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)* a été créée dans le but de garantir la sécurité alimentaire dans le monde.

Pour une paix juste en Afghanistan

Déclaration de la présidence allemande de *Pax Christi*

Le conflit armé en Afghanistan dure depuis plus de 7 ans. L'année dernière, le mandat des unités de la *Bundeswehr* agissant dans le cadre de la FIAS a été prolongé. La semaine prochaine, le *Bundestag* doit se prononcer sur une nouvelle prolongation et un renforcement de ce contingent. Jusqu'ici, le gouvernement allemand justifiait cet engagement d'imposition de la paix de l'armée allemande sous mandat des Nations Unies avec l'accord du gouvernement afghan, en disant que la sécurité de l'Allemagne dépendait également de celle de l'Afghanistan. Pour le gouvernement allemand, il s'agirait avant tout de juguler le terrorisme de manière durable.

Pax Christi se rend de plus en plus compte de l'échec de ces opérations militaires: elles n'ont pas apporté la paix aux pays. Certes, il faut reconnaître que la *Bundeswehr* a également participé à la reconstruction mais ces activités gênent plutôt qu'elles ne protègent les organisations humanitaires civiles, contrairement à ce qu'on a souvent prétendu.

Si l'on observe la situation de manière réaliste, on constate que les opérations militaires occidentales actuelles – FIAS et *Opération Liberté immuable* (OLI) – qui se confondent de plus en plus, ont pris l'aspect d'une guerre asymétrique. En même temps, elles se trouvent face à un dilemme: d'une part, cette guerre ne peut pas être gagnée et d'autre part, aux yeux des occidentaux, elle ne doit pas être perdue. Même si maintenant la participation des unités spéciales KSK à l'OEF doit être abandonnée, la prolongation et le renforcement du mandat ne fait qu'augmenter la violence. Le contingent allemand qui, à l'origine, avait pour mission de sécuriser la reconstruction du pays, est devenu une troupe de combat. Il faut maintenant briser cette spirale de la violence.

Pax Christi salue la démarche du gouvernement afghan en faveur d'un dialogue avec les talibans. La société afghane, ses institutions et ses groupements d'intérêts doivent soutenir le processus de paix. La construction d'une paix juste ne sera possible qu'en réduisant les options militaires et en renforçant les mesures d'aide humanitaire et de reconstruction. Cela nécessite une stratégie de retrait de toutes les troupes étrangères clairement définie quant à son calendrier et à son ampleur. Ceux qui considèrent cela comme un signe de faiblesse à l'égard du terrorisme doivent expliquer clairement à l'opinion allemande que l'engagement de la Bundeswehr se poursuivra pour une durée indéterminée, qu'elle va coûter extrêmement cher et qu'elle fera de nouveaux morts sans qu'on puisse en estimer les chances de succès.

Pax Christi demande aux députés du Parlement de voter contre la prolongation et le renforcement du mandat et d'exiger du gouvernement un plan de retrait progressif des troupes.

Pax Christi demande au gouvernement allemand:

- d'élaborer un plan de retrait progressif de la *Bundeswehr* (pas seulement des unités spéciales);
- de mettre enfin sur pied et de renforcer de manière systématique les forces de police afghanes afin de contribuer à affermir l'autorité de l'Etat;
- de consacrer à la reconstruction politique et sociale les sommes économisées en retirant les troupes;
- de s'engager, avec les gouvernements de l'Union européenne, en faveur d'une conférence réunissant l'Afghanistan et ses voisins: Pakistan, Iran, Ouzbékistan et Tadjikistan;
- d'entreprendre des démarches en vue de trouver avec les Etats voisins de l'Afghanistan des moyens de pacifier la région.

Il faut offrir à la population afghane des mesures civiles qui améliorent nettement ses conditions de vie. Ce n'est que si l'on réussit à lui redonner des perspectives, notamment économiques, qu'elle pourra se détacher des organisations et des structures qui ont tendance à recourir à la violence. Il faut soutenir les forces – encore souvent faibles – de la société civile en les considérant comme des partenaires.

Berlin, 7 octobre 2008, Secrétariat de la section allemande de Pax Christi (Traduction Horizons et débats)

Poursuite du cycle de Doha

Droit à la santé dans les pays en développement et brevets des entreprises pharmaceutiques

par Francis Gut

L'Inde et la Chine ayant eut le toupet de refuser de voir réduire d'un trait de plume, à la table de négociations, l'excédent commercial envers les Etats-Unis dégagé grâce à l'effort continu de leurs peuples, le cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est soldé par un échec à la fin de juillet 2008. Dès le début de septembre, la reprise des négociations a eu lieu toutefois. Elle nous donne l'occasion d'examiner comment les accords commerciaux internationaux assurent le droit à la santé dans les pays en développement.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dispose que «toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les *soins médicaux* (mis en italique par fg) ainsi que pour les services sociaux nécessaires.» Deux ans auparavant déjà, on pouvait lire dans la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS): «La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain […]». Font partie des soins médicaux le droit au traitement prophylactique, le droit au traitement des maladies et à la lutte contre les maladies, *droit à l'accès aux médicaments essentiels* compris.[1]

Le droit à la santé dans les pays en développement est-il respecté?

Le rapporteur spécial de la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme, *Paul Hunt,* nous donne une première impression en 2007:[2] «15% de la population mondiale consomme plus de 90% des médicaments disponibles.» La statistique suivante de «Médecins sans frontières»[3] va dans la même direction:

- Chaque année, près de 17 millions de personnes dans le monde meurent des suites d'une maladie infectieuse. 97% des décès surviennent dans les pays en développement.
- Les maladies infectieuses sont responsables de plus de la moitié des décès en Afrique subsaharienne.
- A peine 8% des dépenses pharmaceutiques sont consacrés aux pays en développement. Pourtant, ceux-ci totalisent plus de 75% de la population mondiale.
- Un tiers de la population mondiale n'a pas accès aux médicaments essentiels. Dans les régions les plus pauvres d'Afrique et d'Asie, la proportion dépasse 50%.
- Dans de nombreux pays en développement, le coût mensuel d'un traitement antirétroviral pour un malade du sida est 30 fois supérieur au salaire mensuel moyen.
- Sur les 1223 médicaments développés entre 1975 et 1997, seuls 13 servaient au traitement d'une maladie tropicale.

Comment une telle disproportion s'est-elle formée entre pays en développement et pays industrialisés? Quelles institutions y ont participé?

En ce qui concerne les médicaments, il faut tout d'abord rappeler que l'accès de pays en développement à de nouveaux produits dépend des droits de brevets détenus par des entreprises pharmaceutiques la plupart étrangères. L'étendue des brevets joue un rôle déterminant à cet égard. Par quoi il faut entendre non seulement leur durée, mais aussi la protection relative au produit *et/ou* au processus de fabrication. L'industrie pharmaceutique a – contrairement aux pays en développement – intérêt à une protection par brevets aussi étendue que possible.

OMC et accord sur les ADPIC

Fondée en 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC)[4] détermine en grande partie les conditions cadres de ce domaine. L'objectif de l'OMC est de réduire les droits de douane et autres barrières commerciales, c'est-à-dire de libéraliser le commerce international.[5] Toutefois, on sait, depuis Friedrich List (1789–1846) au plus tard, que les pays les plus développés profitent du libre-échange international et que les pays peu développés ne peuvent pas s'épanouir dans ce système. L'OMC n'a visiblement pas encore pris connaissance de ces faits.

Parmi les trois accords que tout Etat membre de l'OMC a l'obligation de ratifier, celui sur les aspects de droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) s'applique au domaine pharmaceutique. La motivation des inventeurs à investir en recherche et développement justifie, aux yeux de leurs partisans, que l'accord sur les ADPIC protège les droits de brevet et confère à leurs détenteurs un monopole sur l'emploi de l'objet patenté (en l'espèce, les médicaments). A défaut de brevet, ils n'auraient aucune raison d'y procéder. L'OMC est consciente qu'au droit de l'inventeur correspond un droit du patient à la santé. Ce droit est pris en ligne de compte par l'art. 8 de l'accord sur les ADPIC. Les Etats membres sont habilités à prendre des mesures pour protéger la santé publique et d'autres intérêts publics. Des mesures peuvent également être adoptées afin d'éviter l'abus des droits de la propriété intellectuelle. Toutefois, les Etats ne peuvent le faire que si ces mesures sont compatibles avec les prescriptions de l'accord sur les ADPIC. Le même esprit se reflète dans le commentaire de l'OMC: «L'accord sur les ADPIC s'efforce de réaliser un équilibre entre l'objectif social durable qui consiste à rendre attrayantes les inventions futures et la créativité d'une part, et l'objectif à court terme qui permet au public d'utiliser les inventions et créations existantes.»[6] En bon français, cela signifie que l'entreprise pharmaceutique encaissant un montant pour un médicament contre le sida fait prétendument une largesse alors que le patient passant à la caisse pour payer ce médicament vital n'est qu'un consommateur! Il faut ajouter cependant que la Déclaration ministérielle de l'OMC faite à Doha le 14 novembre 2001 et relative à l'accord sur les ADPIC et à la santé publique prévoit certaines facilités en faveur des pays en développement, telles les licences obligatoires et les importations parallèles, sur lesquelles nous reviendrons.

L'accord sur les ADPIC met l'utilisateur du brevet – en l'occurrence le consommateur de médicaments, par opposition au détenteur du brevet – dans une situation pire, à maints égards, à celle créée par les réglementations antérieures. La durée des brevets, c'est-à-dire la période pendant laquelle tout détenteur de brevet peut faire ce qu'il veut de la découverte des médicaments qu'il a acquise, joue un grand rôle. Egale ou supérieure à 20 ans, celle fixée par l'accord sur les ADPIC dépasse la durée déterminée par les réglementations antérieures. Cette situation désavantage les pays en développement, qui disposent de moins de brevets que les pays industrialisés. Alors que les brevets protégeaient antérieurement les processus *ou* les produits, l'accord sur les ADPIC les protège tous deux, ce qui avantage les groupes pharmaceutiques. Un handicap supplémentaire des entreprises fabricant des génériques et, partant, des pays en développement, est le renversement du fardeau de la preuve en matière de brevet de fabrication. Jusqu'à maintenant, le détenteur du brevet devait prouver que le fabricant du générique utilisait son processus breveté. Depuis la conclusion de l'accord sur les ADPIC, le fardeau de la preuve est assumé par le fabricant du générique. Enfin, les contrôles nécessités par l'enregistrement des brevets provoquent des frais et un besoin de personnel considérables. Ceux-ci privent les pays en développement de ressources qu'ils pourraient consacrer à de meilleures fins.

Bien que l'accord sur les ADPIC soit défavorable en soi aux pays en développement, des Etats tels que les Etats-Unis ont conclu des traités bilatéraux, les accords ADPIC^{plus}, encore plus défavorables à ces pays. Ainsi, la durée de la protection par les brevets est portée à plus de vingt ans, les critères de brevetabilité sont étendus, les facilités permises par l'accord sur les ADPIC passées sous silence.

Non seulement les Etats-Unis, mais aussi la Suisse, par ses accords de libre-échange de l'AELE, ont conclu des accords ADPIC^{plus}. Le conseiller fédéral Deiss faisait preuve de cynisme lorsqu'il écrivait en 2003 à un représentant de «la déclaration de Berne» qui venait de se plaindre que les pays en développement fussent désavantagés: «De manière générale, il faut […] garder à l'esprit

Suite page 4

Sri Lanka: il faut respecter les droits humains

par Stewart Sloan, militant des droits de l'homme, Hongkong

hd. La situation des droits de l'homme au Sri Lanka s'est considérablement détériorée au cours des derniers mois, ce qui a suscité les critiques de l'ONU. C'est surtout la population tamoule qui en souffre. En effet, elle est constamment exposée aux menaces d'opérations de l'armée sri lankaise. Depuis que le gouvernement a chassé du pays les observateurs internationaux et les organisations humanitaires, rares sont les informations sur l'épouvantable situation des Tamouls qui parviennent à l'étranger. A l'abri de l'opinion mondiale qui s'est tue trop longtemps, on cherche à anéantir la résistance tamoule, au mépris du droit international et des conventions internationales. Selon diverses sources, il s'agit depuis longtemps d'un véritable génocide. Le gouvernement pousse la population tamoule à quitter les territoires tamouls et à se rendre dans les territoires contrôlés par le gouvernement mais ce qui les attend là-bas, c'est l'arbitraire, les mauvais traitements et dans bien des cas la torture.

Actuellement, le citoyen sri lankais ordinaire s'expose au risque d'être arrêté illégalement, maintenu en détention au-delà des 24 heures légales et d'être torturé brutalement afin d'avouer un ou des crimes dont il n'a pas connaissance.

Il existe une longue liste de cas que n'importe quel occidental considérerait comme peu probables, voire impossibles. Dans tous les pays civilisés, la police n'arrête un individu qu'après enquête. Il n'est ni torturé ni victime de pressions visant à obtenir de lui des aveux et il passe ensuite en jugement. S'il veut passer aux aveux, il le fait en présence d'un avocat. S'il est blessé au cours de l'arrestation, il reçoit des soins médicaux avant d'être interrogé.

Il en va tout autrement au Sri Lanka. La police arrête quelqu'un dans la rue, le roue souvent de coups puis l'emmène au commissariat et le torture jusqu'à ce qu'il passe aux aveux. Cela est-il possible dans un Etat civilisé? Au Sri Lanka, il s'agit d'une pratique quotidienne.

Récemment, un jeune homme a reçu de l'acide au visage. L'agresseur avait des liens avec la police locale et c'est la victime qui a été arrêtée et gardée à vue pendant plus d'une semaine sans recevoir de soins. Sous la pression d'associations de défense des droits de l'homme locales et internationales, la police a finalement accepté de le faire soigner mais il avait déjà perdu un œil.

Un autre cas est celui d'un homme qui a été arrêté en présence de sa famille, gardé à vue pendant 12 jours et torturé sous prétexte qu'il avait volé des objets en or. Durant son incarcération illégale, il a reçu la visite de deux avocats et de cinq membres de sa famille. Il est finalement passé en jugement sous l'accusation de détention d'une grande quantité d'héroïne, délit «non susceptible de caution» et passible de la peine de mort. La police avait commis une seule faute: l'acte d'accusation indiquait qu'il avait été arrêté en possession d'héroïne à un moment où il se trouvait déjà en détention, fait confirmé par les déclarations sous serment des cinq membres de sa famille. Cependant les plus hautes autorités policières du pays, c'est-à-dire l'Inspecteur général de la Police, la Commission nationale de police et même le Bureau du Procureur général n'ont rien fait pour enquêter et vérifier la validité des déclarations sous serment.

Récemment, cependant, la Police sri lankaise a montré un aspect remarquable de sa compétence. Un groupe de policiers de rang supérieur du commissariat de Ratnapura a arrêté deux policiers du commissariat d'Angunukolapelessa (district de Tangalle). Ces derniers ont été battus, emmenés au commissariat de Ratnapura et à nouveau battus. Ils ont été «traités» par un médecin militaire non agréé qui a déclaré dans son rapport qu'ils étaient ivres au moment de leur arrestation. La raison de leur mise en détention et des tortures infligées était qu'ils avaient eu la témérité de doubler un véhicule où avaient pris place des policiers de Ratnapurna.

Ces faits choquants, qui ne sont qu'un exemple de plus des brutalités commises par la police sri lankaise, ont pourtant un côté réjouissant: quand les policiers se tabassent entre eux, ils n'ont guère le temps de brutaliser des innocents. Que les policiers de Tangalle n'aient commis aucun délit n'est pas la question ici. Quand ils reprendront leur service – pour autant qu'ils le fassent – ils y réfléchiront à deux fois avant de brutaliser des citoyens innocents. •

Source: *Asia Sentinel* du 28/9/2008 *www.asiasentinel.com/index.php?option=com_content&task=view&id=1456&Itemid=31*

(Traduction *Horizons et débats*)

La guerre et ses conséquences

Le Sud-Liban souffre

bha. Après une guerre de courte durée contre le Sud-Liban à l'été 2006, les Israéliens ont dû se retirer. Mais les conséquences de ce conflit armé constituent un lourd fardeau pour les habitants. Des milliers de munitions non éclatées compliquent la reconstruction des maisons. Des équipes de démineurs sont au travail mais elles ne peuvent pas faire grand-chose contre les projectiles non éclatés difficile à repérer. Le Sud est fortement contaminé par les munitions à l'uranium.

Israël rêvait de conquérir la région pour en faire son réservoir d'eau, mais ce rêve s'est évanoui. Maintenant, les rivières qui traversent Israël transportent la contamination. En novembre 2007, la télévision libanaise a montré que les poissons du Sud-Liban étaient contaminés. La guerre a aggravé la pauvreté. Le prix du pain et du lait a considérablement augmenté. Le bon système de formation professionnelle souffre des menaces d'attentats et des grèves.

Toutefois, les Etats-Unis semblent ne plus oser imposer leur présence de manière trop visible. Le grand port militaire prévu dans le Nord n'a pas été construit, pas plus que l'ambassade géante.

Personne ne sait de quoi l'avenir sera fait. Si l'on pouvait apporter une aide médicale aux habitants, un grand pas serait franchi, mais pour cela, il faudrait que les Israéliens disent la vérité sur les armes qu'ils ont utilisées.

Dictature ou démocratie?

Comment s'y prendre avec les excès du capitalisme sauvage

par Karl Müller

La situation est sérieuse, on va entreprendre quelque chose à court terme (en premier lieu mettre des milliards pris sur les contribuables à la disposition des banques spéculatives), le gouvernement allemand a vu venir la crise, l'Allemagne est forte et «préparée pour la concurrence globale», la politique allemande est sur la bonne voie et on maintient la direction. Voilà en résumé la déclaration de gouvernement de la chancelière allemande *Angela Merkel* au Bundestag le 7 octobre. Toutefois, cette déclaration ne comporte pas de bilan réaliste de l'état de notre système financier et économique, ni de son développement, se contentant de banalités.

Pourquoi faut-il mettre le doigt là-dessus? Pour l'instant aucune mesure prise par les Etats et les banques centrales n'a pu freiner la descente aux enfers des cours des bourses. Il est évident que non seulement les cours des actions sont en chute libre, mais que l'économie réelle, celle dont ont besoin les populations est entraînée dans la déroute, et par la suite aussi le monde du travail. Il faut aussi s'attendre à ce que les puissants, en politique et en économie, ne cessent de prétendre qu'il faut maintenir le cours, alors même que les citoyennes et citoyens en pâtiront sur le plan économique, c'est-à-dire qu'ils devront se contenter de moins de sécurité de l'emploi, de moins de salaires, de moins de prestations sociales, de moins de protection de la part de l'Etat – comme si c'était eux les coupables. Il n'est pas question que ceux qui sont vraiment responsables des excès soient prêts à le reconnaître et à en tirer les conséquences. Bien au contraire: selon certains experts, il y aurait actuellement une véritable guerre entre les banques, sans aucun égard envers le bien de la communauté.

A quoi faut-il s'attendre sur le plan politique? Cela dépend essentiellement de la culture politique des pays. Cela était apparu dans les réactions à la crise économique mondiale, suivie de la guerre, des années 30 et 40 du siècle passé. Alors que beaucoup de pays s'enfoncèrent dans la dictature ou pour le moins dans un régime autoritaire, la Suisse, par exemple, resta fidèle à la démocratie, cela malgré la détresse et grâce à sa forte tradition. Lorsque le pays était menacé de l'extérieur, il résista grâce à son esprit de solidarité et à sa confiance dans l'avenir. Cela était dû à la conception communautaire de l'entraide, de la responsabilité personnelle et de l'autogestion, ainsi que du principe de décider et d'agir de manière aussi décentralisée que possible.

Quelle voie les Etats européens vont-ils choisir? Les années passées ont montré que dans l'Union européenne on réagit aux crises, réelles ou imaginaires, voire provoquées, de façon de moins en moins démocratique, en instaurant un pouvoir toujours plus centralisé et donc éloigné des peuples – tout en renforçant les moyens répressifs.

Il est donc à craindre que certaines forces ne s'apprêtent à profiter des excès du capitalisme sauvage pour instaurer une politique dictatoriale.

Cela ressort notamment du fait que le gouvernement allemand veut modifier la Constitution et envisage l'engagement de l'armée à l'intérieur du pays. Il ressort de la conférence de presse du gouvernement, tenue le 6 octobre, que selon ces plans – qui sont aussi ceux des dirigeants des groupes parlementaires des partis au pouvoir CDU/CSU et socialistes –, en cas d'«accidents particulièrement graves», les unités de police des Länder pourraient bénéficier d'une «aide officielle» de la Bundeswehr qui comprendrait – et cela est nouveau – l'engagement de «moyens militaires», c'est-à-dire de tous les systèmes d'armement dont dispose l'armée. Le gouvernement fédéral aurait le pouvoir de donner des instructions aux Länder. En «cas de danger imminent», le ministre de la Défense ou le ministre de l'Intérieur pourraient être seuls à prendre des décisions d'urgence.

Cette conférence de presse du gouvernement a clairement démontré que la modification voulue de la Constitution remettrait en question le jugement de principe du Tribunal constitutionnel comme quoi, même en situation d'exception, on ne peut sacrifier une vie humaine innocente. Pour le reste, les porte-parole gouvernementaux restèrent dans le vague quant aux plans du gouvernement. On se garda bien de définir les «accidents particulièrement graves», notamment de savoir si on n'entendait par là uniquement les catastrophes naturelles ou si, pour être dans l'air du temps, cela englobait aussi «les menaces terroristes».

On craint déjà depuis un certain temps (voir à ce propos l'interview de *Jürgen Rose* intitulée «On craint que la population ne se rebelle», parue dans le quotidien allemand «junge Welt» du 16 mai 2007) que la Bundeswehr ne soit engagée à l'intérieur du pays contre la population. Dans une interview accordée au journal Internet *Telepolis* du 9 octobre, le porte-parole responsable des questions de défense du groupe parlementaire socialiste, *Rainer Arnold,* a estimé qu'en cas d'«aggravation des mouvements de protestation sociaux et politiques» – ce qu'il estime être un «danger pour la liberté et la démocratie» – il serait possible de s'appuyer sur la législation d'urgence de la fin des années soixante et qu'il ne serait donc plus nécessaire de modifier la Constitution. Toutefois, les conditions restrictives contenues dans la législation d'urgence sont plus importantes que les décisions arbitraires d'un ministre, voire d'un gouvernement.

Finalement, le projet d'amendement de la Constitution n'est qu'un élément de plus de la politique – largement développée depuis le 11 septembre 2001 – de restriction des libertés, de déni du droit et de militarisation de la pensée politique.

Il est donc très probable que les excès du capitalisme sauvage auront des effets non seulement sur le plan de la vie sociale, mais aussi de la vie politique. La question de savoir comment s'y prendre avec les excès du capitalisme sauvage ne ressort donc pas seulement du domaine économique et social, mais aussi du domaine politique. Il s'agit de savoir si les dérives accrues de ce capitalisme trouveront une solution démocratique ou dictatoriale. Dans le premier cas, on s'orienterait vers un autre type d'économie. C'est justement cela qui augmente énormément le danger que le capitalisme sauvage devienne dictatorial aussi au niveau politique. •

«Droit à la santé ...»
suite de la page 3

que la protection des droits de la propriété intellectuelle n'est pas dans l'intérêt unilatéral d'un seul partenaire commercial. Il s'agit plutôt de l'établissement de conditions cadres qui contribuent, dans leur ensemble, à un climat de prospérité dans tous les Etats participants. C'est justement dans les pays en développement que la protection de la propriété intellectuelle revêt une certaine importance pour le développement et la prospérité des PME et, généralement, pour le développement de branches générant une valeur ajoutée supérieure.» Ce mélange d'idéalisation des PME des pays en développement et de prosaïsme opiniâtre en ce qui concerne les intérêts de la Suisse laisse pantois!

Tentative de réduire les effets négatifs des droits de brevet

Pour réduire les effets négatifs des droits de brevet, des possibilités d'ajustement ont été insérées dans l'accord sur les ADPIC sous le nom de *licences obligatoires* et d'*importations parallèles*. Une licence obligatoire est constituée lorsque les autorités permettent à un tiers, sans l'accord du détenteur du brevet, de générer le produit ou le processus brevetés. L'art. 31 de l'accord sur les ADPIC détermine dans quelles circonstances une licence obligatoire peut être octroyée. Tout octroi de licence sera examiné séparément. Le tiers devra prouver qu'il a tout tenté, sans succès, pour convaincre le détenteur du brevet de lui octroyer volontairement une licence. Une licence obligatoire est accordée non pas gratuitement, mais contre une «indemnité adéquate», qui correspond à la «valeur économique» de l'autorisation. Ces conditions peuvent être réduites dans certains cas, telle l'urgence. Bien que la lettre f) de l'art. 31 prescrive que l'utilisation du brevet sans permission de son détenteur sera autorisée principalement pour l'approvisionnement du marché intérieur de l'Etat membre qui a autorisé cette utilisation, il a été bientôt constaté que le besoin de pays en développement dépourvus d'industrie pharmaceutique ou pourvus d'une industrie particulièrement peu développée n'est pas couvert. Cela a nécessité l'octroi, par les pays, de licences obligatoires destinées à des exportations. En novembre 2001, la Déclaration ministérielle de Doha en a ouvert la voie. En décembre 2005, l'accord sur les ADPIC a été modifié en conséquence. Le Canada[7] joue un rôle de pionnier dans ce domaine. En 2004, il a adopté une loi permettant aux entreprises pharmaceutiques canadiennes d'exporter, grâce à une licence obligatoire valable pendant deux ans, des produits pharmaceutiques brevetés Ainsi, les pays en développement qui ne sont pas en mesure d'acheter des médicaments essentiels au prix du brevet ni de fabriquer leurs propres médicaments peuvent importer de tels médicaments canadiens à certaines conditions. Depuis lors, quelques autres pays industrialisés ont imité cet exemple.

Chaque pays ne se comporte pas de manière aussi exemplaire que le Canada. Les Etats-Unis, par exemple, ont exercé des pressions sur le Brésil en l'assignant devant le tribunal arbitral de l'OMC. Par cette stratégie, ils ont empêché que de nombreux pays intègrent dans leur législation des licences obligatoires comme instrument potentiel. Toutefois, ils ont retiré rapidement leur plainte parce qu'ils avaient menacé simultanément le groupe allemand Bayer d'émettre une licence obligatoire pour un antibiotique.»[8]

Par importations parallèles de médicaments, on entend des produits importés d'un pays à l'autre hors des canaux d'exploitation officiels et mis en circuit dans ce dernier pays. Lors d'importations parallèles, les prescriptions appliquées à des produits brevetés fabriqués dans un autre pays sont décisives. A cet égard, le système d'«épuisement du droit» de propriété intellectuelle qui détermine le point à partir duquel les droits du détenteur du brevet sont considérés comme «épuisés» est essentiel. Si l'épuisement international des droits s'applique aussi en droit interne, les importations parallèles sont autorisées. Théoriquement, les importations parallèles sont donc un moyen d'abaisser les prix des médicaments si l'écart de prix entre deux pays est prononcé. Pratiquement, la mesure dans laquelle l'abaissement est transmis aux patients joue un rôle décisif.[9]

Principaux protagonistes du droit à la santé

Outre l'OMC, les organisations internationales suivantes déterminent l'accès des pays en développement aux médicaments. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) collabore la plupart du temps avec l'OMC. En revanche, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'efforce, conformément à sa mission, de promouvoir des mesures en faveur des patients, dans les pays en développement avant tout. Dans ce sens, l'Assemblée mondiale de la santé a chargé la direction «to undertake work that ensures that its medicines strategy addresses the important issue of impact of international trade agreements on public health and access to medicines.» d'opérer de manière à assurer que sa stratégie des médicaments résout la question importante de l'effet des accords commerciaux internationaux sur la santé publique et l'accès aux médicaments. Son travail est soutenu par certaines ONG, en Suisse par la «Déclaration de Berne» notamment. Les «Médecins sans frontières» jouent aussi un rôle positif. Ils mènent actuellement une campagne pour l'accès aux médicaments essentiels (Campaign for Access to Essential Medicines).

En collaboration avec «Alliance Sud», la Déclaration de Berne a lancé le 30 juin dernier une brochure[10] qui examine dans un esprit critique la politique commerciale suisse concernant les pays en développement. Actuellement, la Suisse, constate cette étude, négocie plus d'une douzaine d'accords, dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (AELE), avec des pays dont environ les deux tiers sont en développement. Cette nouvelle tendance doit compléter les négociations de l'OMC (cycle de Doha), qui ont échoué en juillet. Les deux associations reprochent au Conseil fédéral de ne prendre en considération que les possibilités de vente d'entreprises suisses et de ne se soucier ni de l'environnement, ni de la lutte contre la pauvreté menée par les pays en développement. Parmi les six exigences qu'elles adressent au Conseil fédéral, mentionnons la renonciation à des prétentions qui excèdent celles de propriété intellectuelle inscrites dans les accords de l'OMC. Il s'agit du sinistre secteur des accords sur les ADPIC^{plus}, dans lequel les Etats-Unis et la Suisse semblent s'être spécialisés. On se rappellera que les droits des brevets les plus favorables aux pays en développement fixés conformément à l'accord sur les ADPIC sont plus défavorables que le droit des brevets antérieur. Que les Etats-Unis, patrie du capitalisme rapace, tentent d'accentuer le caractère négatif de ces conditions, semble malheureusement normal. Mais la Suisse?

Dans l'ensemble, la situation sanitaire des pays en développement est si mauvaise et les pays industrialisés sont si convaincus de la justice de leurs prétentions que la réalisation d'un modus vivendi au moyen des instruments forgés par l'accord sur les ADPIC paraît utopique. Seule une solution passant par l'abolition de l'OMC et son remplacement par une organisation plus équitable semble souhaitable. •

---

1 Les médicaments qui correspondent aux besoins de la majorité de la population sont considérés comme essentiels.

2 Human Rights Guidelines for Pharmaceutical Companies in Relation to Access to Medicines

3 Campaign for Access to Essential Medicines

4 Voir Reinhard Koradi. «Un avenir sans OMC», dans *Horizons et débats* n° 38 du 22/9/08

5 Centrale Sanitaire Suisse Romande Propriété intellectuelle et accès aux médicaments. L'impact de l'Accord sur les Aspects de Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) sur l'accès aux médicaments essentiels. Sous la direction d'Andrea Onori, Genève 2006, 121 pages, peut être téléchargé en français, en anglais pu en espagnol du site Internet www.css-romande.ch; p. 74. Norman Paech, *Les droits de l'homme sociaux, économiques et culturels dans le système juridique de l'ordre économique et commercial international,* Bonn 2005, 100 pages, sur commande de la fondation Friedrich Ebert, pages 75–88 notamment.

6 Fichier récapitulatiif de l'OMC L'accord sur les ADPIC et les brevets pharmaceutiques, p. 2924

7 Centrale Sanitaire Suisse Romande op. cit., p. 64

8 *Pharma-Brief Spezial. 1/2003* p. 13

9 OMS Santé publique, innovation et droits de propriété intellectuelle, 204 pages, Genève, 2006, p. 124

10 Liaisons dangereuses – Accord de libre-échange Nord-Sud, Zurich et Lausanne 2008

Cessons de faire de l'Afrique une décharge nucléaire!

par Vladislav Marjanovic, Radio Afrika International, Vienne

hd. Le texte ci-dessous est paru il y a plus de deux ans, en février 2006, dans la Gorleben Rundschau. Mais depuis, la situation ne s'est pas améliorée. Au contraire, elle a empiré dans les pays concernés, avant tout en Somalie. Selon les habitants, 40% de la population souffrent du cancer. C'est pourquoi nous avons décidé de publier cet article.

La situation en Afrique et l'actuelle crise financière dont chacun parle et qui tient le monde en haleine ont la même origine. Elles sont l'expression d'une inhumanité que notre planète ne peut plus supporter. Le célèbre théologien et «avocat des pauvres» Leonardo Boff, qui est venu récemment en Suisse, a déclaré dans une interview: «Une grande partie de l'humanité sait que notre monde ne peut pas continuer dans la voie qu'il a prise. […] Nous vivons une époque de crise profonde de nos paradigmes. La manière traditionnelle de comprendre le monde est caduque. Mais en même temps, la nouvelle n'est pas encore complètement constituée. Pour que le processus puisse se poursuivre, nous devons retourner à nos racines terrestres.» Et de citer un confrère: «C'est uniquement en nous tendant la main comme des frères et des sœurs que nous vivrons mieux.» Il précise en quoi devrait consister la nouvelle pensée humanitaire, imaginant un homme «toujours ouvert à l'autre, qui se montre solidaire de ceux qui souffrent, et édifie, avec d'autres personnes de bonne volonté, une société plus juste et plus fraternelle.»

L'Afrique ne réussit toujours pas à décoller sur le plan économique. Des crises politiques internes, souvent attisées de l'extérieur, et un endettement élevé sont les deux chaînes qui la rivent à sa pauvreté. C'est pourquoi l'Afrique est livrée sans défense aux nouveaux maîtres du monde et dépendante d'eux, comme elle l'était naguère des colonialistes, on pourrait presque dire qu'elle est toujours colonisée.

A la différence des anciens colonialistes, qui ont mis en place au moins quelques vagues infrastructures dans leurs colonies, les nouveaux maîtres du monde ne s'en soucient pas. Seules les intéressent l'exploitation des matières premières et des bizness permettant la maximisation des profits en un minimum de temps. L'un de ces bizness est l'exportation de déchets nucléaires. C'est lui et ses retombées en Afrique que nous allons maintenant aborder.

Ce fut un coup de tonnerre dans un ciel serein. Moins de deux semaines après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre et peu de temps avant la Journée mondiale de la protection civile, le PNUE, le *Programme des Nations Unies pour l'environnement*, publia son compte-rendu des conséquences du tsunami du 26 décembre 2004. Les quelque 100 ministres de l'Environnement réunis à Nairobi entre le 21 et le 25 février 2005 pour la 23e séance du Comité directeur du Forum mondial des ministres de l'Environnement apprirent de la bouche de son président, *Klaus Töpfer*, une nouvelle inquiétante: le tsunami avait poussé sur les côtes somaliennes non seulement des ordures «normales», mais aussi des déchets nucléaires. Dans les zones touchées par le tsunami nombre de gens souffraient de problèmes de santé insolites. Selon le rapport du PNUE, on rencontrait des infections respiratoires aiguës, des saignements gastriques, des réactions cutanées chimiques atypiques et des cas de mort subite.

Déchets nucléaires le long des côtes

Pour beaucoup des participants les renseignements fournis par le PNUE étaient inouïs. Mais pas pour le PNUE lui-même. A la page 134 du rapport, dont le titre en allemand est «Premières évaluations environnementales après le tsunami», on peut lire que la Somalie est l'un des nombreux pays sous-développés destinataires depuis les années 80 d'innombrables cargaisons de déchets nucléaires et autres résidus dangereux, qui ont été stockés le long de ses côtes. On y trouve entre autres de l'uranium, du cadmium, du plomb et du mercure. Bien sûr on tançait d'importance les coupables, sans toutefois les désigner précisément: on avait là une violation des accords internationaux sur l'exportation de tels déchets vers la Somalie, et il semblait bien peu éthique de conclure des accords de ce type avec un pays en proie à une guerre civile.

La colère du PNUE semble légitime. Reste la question: Si de tels faits se produisent depuis les années 80, comment se fait-il que le PNUE n'ait pas déjà pris des mesures énergiques pour les empêcher? Comment est-il possible que le PNUE les ait ignorés pendant 25 ans? «Il est impossible d'en discuter avec les dirigeants du PNUE, présents à Nairobi. Ils répondent invariablement: «Nous n'étions pas au courant, nous allons nous en occuper plus tard», regrettent les autorités somaliennes du district d'El Dehere. Selon le journaliste italien *Massimo Alberizzi*, aussi bien l'ONU que l'UE ont reçu de nombreuses plaintes relatives aux conséquences pour l'homme et l'environnement des déchets nucléaires et toxiques en Somalie. Jusqu'ici personne n'a bougé dans aucune de ces deux instances.

Même si l'on ne se soucie guère des plaintes d'un malheureux Etat africain en déshérence, comment expliquer qu'on ait fermé les yeux sur les sommes gigantesques offertes par les Etats industrialisés à des Etats pauvres en échange du stockage de leurs déchets nucléaires, précisément à partir des années 80? Les favoris sont, avec la Somalie, la Guinée-Bissau, le Nigéria et la Namibie. Il a fallu attendre 1988 et le scandale du navire syrien «Zenobia» qui erra pendant des mois à la recherche d'un port où décharger sa cargaison d'environ 20 000 tonnes de déchets nucléaires pour que les Nations Unies se fassent enfin entendre. En 1989 elles prirent l'initiative de proclamer la *Convention de Bâle relative au contrôle des transports de déchets nucléaires*. Les écologistes protestèrent. Selon eux, contrôler les transports de déchets nucléaires ne signifie pas empêcher leur embarquement à destination du Tiers Monde. Ceci ne fut garanti qu'en 1995, lorsqu'on rajouta à la Convention une interdiction aux membres de *l'Organisation pour le Coopération et le Développement economiques*, plus connue sous le nom d'OCDE, d'exporter des déchets dangereux vers des pays non membres de l'organisation. Mais cet ajout déplut aux USA. Washington refusa de signer le protocole additionnel. Quant aux autres producteurs de déchets, ils trouvèrent des moyens de le contourner. La firme *ODM* de Lugano publia même sur Internet une liste des meilleurs endroits où stocker ses déchets nucléaires. La Somalie, complètement minée par la guerre civile, venait en tête. Le directeur de la firme *ODM*, *Giorgio Comerio*, aurait, dit-on, offert un million de dollars US à un certain *Ali Mali* pour pouvoir stocker ces déchets dans le Nord-Est de la Somalie. Deux journalistes de télévision italiens, *Ilaria Alpi* et *Miran Hrovatin*, tentèrent d'en savoir plus sur ces trafics. Le 18 mars 1994 ils se rendirent dans la ville somalienne de Bosasso, y interviewèrent un fonctionnaire local et le 20 mars de la même année, quelques heures seulement avant d'avoir pu diffuser sur la *RAI* le résultat de leur enquête, annoncé par téléphone, ils furent assassinés en pleine rue à Mogadiscio par un commando de tueurs.

Fûts contenant des déchets radioactifs rejetés par les flots sur la côte somalienne après le tsunami de 2004. (photo mad)

L'Occident gagne des milliards

Pour Massimo Alberizzi, leur collègue du «Corriere della Sera», il n'y a pas l'ombre d'un doute: le commerce des déchets nucléaires et autres résidus dangereux qui achèvent leur course principalement en Somalie est aux mains du crime organisé. Mais des intérêts plus haut placés semblent y être mêlés. Le président d'une commission d'enquête du Parlement italien, *Massimo Scalia*, a déclaré à l'*Agence Inter Press Service* que l'Italie retire du seul commerce des déchets nucléaires 7 milliards de dollars US par an. Pour la seule année 2001 600 000 tonnes de déchets nucléaires ont été embarqués à destination de l'Afrique. Et la Somalie n'est pas le seul pays impliqué. Le Zaïre, le Malawi, l'Érythrée, l'Algérie et le Mozambique figurent aussi sur la liste. Face aux proportions atteintes par l'embarquement illégal de déchets nucléaires à destination de l'Afrique, *Moustapha Tolba*, alors directeur exécutif du PNUE, protesta dès septembre 1992 auprès des gouvernements italien et suisse et exigea qu'il soit mis un terme à l'exportation de déchets nucléaires vers l'Afrique. La Suisse réagit poliment: on allait examiner cette demande. L'Italie, elle, rejeta sèchement ces accusations. Le ministre de l'Environnement en poste, *Carlo Ripa di Meana*, prétendit qu'aucune entreprise italienne n'était impliquée dans de pareils trafics. Et l'affaire en resta là. Mais celles qu'on fait avec les déchets nucléaires ne firent que croître et embellir. Selon des témoignages somaliens, la décharge nucléaire située à proximité d'Obbia est surveillée, non par milices somaliennes, mais par des «soldats étrangers». Selon des sources fiables, la France et les USA avaient déjà obtenu le feu vert pour construire une décharge nucléaire dans cette région dans les années 80. Le général *Morgan*, un seigneur de la guerre opérant dans le Sud de la Somalie, affirme lui aussi avoir reçu à Nairobi la visite de plusieurs représentants de puissances étrangères désireux d'obtenir son visa, qu'il dit avoir refusé, pour déposer leurs déchets nucléaires.

Le silence du PNUE

Mais les représentants du lobby de l'atome ne lâchèrent pas prise. Certains affirment que ce sont eux qui empêchèrent la conclusion rapide d'un accord de paix entre les divers mouvements de la guerre civile somalienne. Le PNUE n'échappa pas à leurs pressions. *Johannes* et *Germana Dohnany* affirment dans leur livre de 2002, «Schmutzige Geschäfte und heiliger Krieg. Al-Qaida in Europa» [Affaires louches et Guerre sainte. Al-Qaida en Europe], que le PNUE ne peut se passer des moyens financiers que les Etats membres mettent à sa disposition tous les deux ans. C'est pourquoi, disent les auteurs, il serait trop risqué pour le PNUE de se dresser ouvertement contre les pays industriels, ses principaux bailleurs de fonds. Cette affirmation est difficile à contester. De fait le PNUE n'a infléchi son attitude concernant le stockage illégal de déchets radioactifs en Somalie après la catastrophe du tsunami que sur un point: il a mis plus nettement l'accent sur les dangers que faisait peser sur l'environnement et l'être humain le stockage inconsidéré des déchets nucléaires. Effectivement le rapport du PNUE examine en détail les diverses retombées qu'a sur les forêts de mangrove, les récifs coralliens, la pêche et les nappes phréatiques, la dérive vers les côtes, au premier chef, des déchets nucléaires. Les dommages causés aux hommes – certains en sont morts – ne sont, en revanche, que brièvement évoqués. Les rédacteurs se plaignent du reste de ne pas avoir pu enquêter sur place. C'est aussi une justification indirecte des conclusions bénignes du rapport, qui étudie surtout les conséquences des dégâts environnementaux et des effets du réchauffement climatique sur la biodiversité somalienne. Quant à ce qu'il doit advenir des êtres humains victimes d'une activité commerciale sans scrupule et orientée vers le seul profit – ce problème n'est pas abordé dans le rapport du PNUE. Condamner ceux qui tirent les ficelles, n'ont aucun scrupule à sacrifier des hommes et s'apprêtent aujourd'hui à transformer un pays, demain peut-être un continent entier, en poubelle radioactive, n'est même pas envisageable.

Mais que faire, quand le stockage des résidus dangereux coûte 250 dollars US la tonne en Europe et seulement 2,5 dollars en Afrique? C'est du reste ce qu'on peut conclure du rapport du PNUE. •

(Traduit par *Michèle Mialane,* révisé par *Fausto Giudice, www.tlaxcala.es*)

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs / 108.– €

ISSN 1662 – 4599

© 2008 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

¡Acabemos con el depósito de desechos nucleares en África!

por Vladislav Marjanovic, Radio África Internacional, Vienna

zf. El texto siguiente se publicó hace más de dos años, en febrero de 2006, en la revista Gorleben Rundschau. Pero desde entonces nada ha cambiado a mejor. Al contrario, la situación en los respectivos países, sobre todo en Somalia, ha empeorado. Los somalíes informan que el 40% de su población padece cáncer. Por eso nos hemos decidido a publicar este texto. La actual crisis financiera, que está en boca de todos y que mantiene en vilo al mundo, y la situación de África tienen raíces comunes. Ambas son expresión de una inhumanidad que nuestro planeta no puede soportar más. El conocido teólogo y «Abogado de los pobres» Leonardo Boff, que visitó Suiza durante la semana pasada, dijo en una entrevista: «Una gran parte de la humanidad sabe que no puede seguir por el mismo camino. […] Vivimos en la crisis profunda de nuestros paradigmas. La forma tradicional de entender nuestro mundo hace tiempo que perdió su sentido. Pero, al mismo tiempo, el otro mundo aún no ha nacido. Para que este proceso pueda avanzar tenemos que volver a nuestras raíces terrenales.» Y cita a un colega con las palabra siguientes: «Sólo si nos damos las manos como hermanos y hermanas podremos vivir mejor.» Sigue luego la indicación del pensamiento solidario, una nueva imagen del ser humano, «que debe ser siempre libre para los otros, que debe mostrarse siempre solidario con los que sufren y junto con otros de buena voluntad puede edificar una sociedad más justa y fraterna.»

Barriles con desechos nucleares arrastrados por el tsunami de 2004 a las costas de Somalia. (foto mad)

África todavía no ha logrado ningún auge económico. Las crisis políticas internas, atizadas a menudo desde fuera, y las cuantiosas deudas son los dos grilletes que la tienen atada a su pobreza. Por eso África está completamente entregada a los nuevos señores del mundo, dependiente, podría decirse colonizada. Ahora bien, en comparación con los antiguos colonialistas, que en sus antiguas colonias construyeron al menos unas exiguas infraestructuras, los nuevos señores del mundo no muestran el menor interés por ellas. Tan sólo están ocupados en la explotación de las materias rimas y en los mayores beneficios posibles que puedan obtener de sus negocios en el menor tiempo posible.

Uno de estos negocios es la exportación de basura atómica. De estos negocios y sus repercusiones en el desarrollo de África nos vamos a ocupar ahora. Ha sido como un trueno en un cielo sereno. Apenas dos semanas después del Protocolo de Kioto sobre la reducción del efecto invernadero y poco después del Día de la protección Civil, publicó el UNEP (United Nations Environment Programme), el *Programa de la ONU para la protección del medioambiente,* su informe sobre las consecuencias del tsunami del 26 de diciembre de 2004. Los aproximadamente cien Ministros de Medioambiente que del 21 al 25 de febrero de 2005 participaron en Nairobi en el Foro Mundial para el Medioambiente del UNEP tuvieron que oír el 22 de febrero de 2005 una información preocupante de la boca de su presidente, *Klaus Töpfer:* El tsunami no sólo había dejado en las costas de Somalia desechos normales sino también nucleares. Muchas personas de las zonas afectadas por el tsunami padecen problemas extraordinarios de salud. Según el informe de UNEP, se trata de infecciones agudas de las vías respiratorias, hemorragias intestinales, reacciones «químicas» atípicas de la piel y muertes repentinas.

Residuos nucleares almacenados a lo largo de la costa

Para muchos participantes, los datos del informe de UNEP eran inauditos. Mas no para el UNEP. En la página 134 del informe, cuyo título en alemán reza «Nach dem Tsunami – Erste Umwelteinschätzungen» (Después del tsunami – Primeras estimaciones para el medioambiente), se dice que Somalia es uno de los numerosos países subdesarrollados que desde los años ochenta recibió innumerables cargamentos de residuos nucleares y otros desechos tóxicos y los almacenó a lo largo de la cosa. Se contaron, entre otros, uranio, cadmio, plomo y mercurio. Naturalmente, no faltaron las reprimendas para los culpables, sin nombrarlos expresamente: se trataba de una violación de los convenios internacionales sobre la exportación de semejantes desechos a Somalia, y era éticamente cuestionable que pudieran establecerse semejantes convenios con un país sacudido por la guerra civil. La indignación del UNEP parece justificada. Pero la interrogante se mantiene abierta de que: si desde los años ochenta se han dado esos casos, ¿por qué no ha tomado el UNEP medidas más enérgicas antes? Como se trata de un periodo de 25 años, ¿es posible que el UNEP no supiese nada?

«Es imposible hablar con el personal del UNEP que está en Nairobi. Sus comentarios son: No sabemos nada, luego nos ocuparemos de eso», pretextaban las autoridades del distrito somalí de El Dehere. Según el periodista italiano *Massimo Alberizzi,* se hicieron llegar tanto a la ONU como a la UE, numerosas quejas sobre las consecuencias para los seres humanos y el medioambiente del almacenamiento descontrolado de residuos nucleares y tóxicos en Somalia. Hasta ahora nadie se ha movido allí.

Si no por las quejas de un Estado africano pobre y deshecho, ¿por qué se cerraron los ojos ante el hecho de que en la década de los ochenta numerosos Estados industriales ofrecieran a los gobiernos de los países pobres sumas ingentes por el almacenamiento de su basura nuclear? Entre los Estados africanos, los preferidos entonces para este fin fueron, además de Somalia, también Guinea-Bissau, Nigeria y Namibia. Las Naciones Unidas no se manifestaron hasta después del escándalo del barco sirio «Zenobia», que en 1988 transportaba unas 20 000 toneladas de residuos nucleares y durante meses estuvo buscando un puerto para poder descargarlas. En 1989 la ONU convocó la *Convención de Basilea para el control de las rutas de los residuos nucleares.* Los ecologistas protestaron.

Según ellos, el control de las rutas de la basura atómica no significaba impedir su embarque para el Tercer Mundo. Así ocurrió por primera vez en 1995, cuando a la Convención de Basilea se le añadió un apéndice por el que a los Estados miembros de la *Organización para la Cooperación y el Desarrollo Económico,* más conocida por sus siglas OCDE, se les prohibía exportar residuos tóxicos a los Estados que no pertenecían a la OCDE. Pero esta oposición chocó con la oposición de los EE.UU. Washington se negó a firmar el artículo adicional de la Convención de Basilea. Por lo que respecta a otros productores de residuos, buscaron rodeos para deshacerse de su basura nuclear. La empresa *ODM* de Lugano incluso señalaba en Internet los mejores sitios para el almacenamiento de desechos nucleares. Se prefirió la Somalia sacudida por la guerra civil. Parece que *Giorgio Comerio,* director de la empresa ODM, ofreció a un tal *Ali Mali* un millón de dólares USA para depositar estos residuos en el nordeste de Somalia.

Ilaria Alpi y *Miran Hrovatin,* dos periodistas italianos, intentaron averiguar algo más de tales negocios. El 18 de marzo de 1994 llegaron a la ciudad somalí de Bosasso, entrevistaron a un funcionario local y el 20 de marzo de ese mismo año, tan sólo unas horas antes de que pudieran enviar telefónicamente su informe a la *RAI,* fueron asesinados en plena calle en Mogadiscio por un comando asesino.

Occidente gana miles de millones

Para Massimo Alberizzi, su compañero del «Corriere della Sera», no existe la menor duda: El comercio con los residuos nucleares y otros tóxicos que llegan a Somalia se encuentra en manos del crimen organizado. Pero también parecen estar implicados intereses más altos. *Massimo Scalia,* el presidente de una comisión de investigación del Parlamento italiano, dijo a la agencia *Inter Press Service* que Italia gana solamente en el comercio de los residuos atómicos siete mil millones de dólares USA. Tan sólo en el año 2001 se embarcaron para África 600 000 toneladas de desechos nucleares. Somalia no era el único destino. También estaban previstos Zaire, Malawi, Eritrea, Argelia y Mozambique. Dada la envergadura del embarque ilegal de basura atómica desde Europa, el UNEP intentó actuar. *Moustapha Tolba,* a la sazón director ejecutivo del UNEP, protestó ya en septiembre de 1992 ante los gobiernos italiano y suizo y exigió poner fin a la exportación de residuos a África. El entonces Ministro de Medioambiente italiano, *Carlo Ripa de Meana,* afirmó que ninguna empresa italiana participaba en semejantes negocios. Y en eso se quedó.

Los negocios con la basura nuclear continuaron, mientras tanto, a gran escala. Desde Somalia llegaron indicios de que el depósito de residuos nucleares de Obbia estaba custodiado por «soldados extranjeros» y no por la milicia somalí. Según una fuente fiable, los franceses y los usamericanos dieron ya luz verde en los años ochenta para la construcción de un almacén de residuos nucleares en esta región. También el señor de la guerra somalí, general *Morgan,* que opera en el sur de Somalia, afirma que varios representantes extranjeros lo habían visitado en Nairobi para comprar su autorización para el depósito de residuos nucleares, lo cual rechazó, como ha dicho.

El silencio de la UNEP

Pero los representantes del lobby nuclear siguieron presionando. Según algunas afirmaciones, ellos fueron los que impidieron el rápido fin de las conversaciones de paz entre los partidos de la guerra civil somalí. Bajo esta presión se hallaba también el UNEP. *Johannes* y *Germana von Dohnany* afirman en su libro «Schmutzige Geschäfte und Heiliger Krieg. Al-Qaida in Europa» (Los negocios sucios y la guerra santa de Al Qaeda en Europa), publicado en 2002, que el UNEP depende de los medios financieros que proporcionan cada dos años los Estados miembros. Por eso, según ellos, sería demasiado arriesgado enfrentarse abiertamente a los países industriales que son sus principales financiadores. Es difícil cuestionar esta afirmación.

Cierto, el UNEP ha modificado su actitud sobre el almacenamiento ilegal de residuos nucleares tras el tsunami del 26 de diciembre de 2006, en el sentido de que su informe ha señalado con más claridad que antes la amenaza del equilibrio ecológico y el peligro para los seres humanos mediante el almacenamiento descontrolado de la basura atómica. En efecto, el informe del UNEP se ocupa detalladamente de diversos aspectos de los efectos, especialmente de los residuos lavados en tierra, en los manglares de la costa, los arrecifes de corales, la pesca y el agua subterránea. En cambio, los daños sufridos ya por los seres humanos, algunos ya muertos, apenas se mencionan. Por lo demás, los autores se quejan de que no les fue posible investigar la situación in situ. Indirectamente, ésta es también la justificación para las inocuas conclusiones del Informe UNEP, que, prácticamente, sólo se ocupan de los daños al medioambiente y la repercusión del calentamiento del clima sobre la diversidad biológica de Somalia. Pero qué va a pasar con las personas, que son las víctimas de una actividad comercial sin escrúpulos, orientada exclusivamente por el beneficio, de eso nada dice el informe UNEP. Nada se dice en absoluto de una condena de los instigadores que, sin el menor escrúpulo, sacrifican seres humanos y están empleados en convertir hoy un país, y mañana tal vez todo un continente, en un depósito de residuos radioactivos.

¿Pero qué se va a hacer si el precio por almacenar los residuos tóxicos cuesta 250 dólares USA la tonelada en Europa, mientras que en África sólo hay que pagar 2,5 dólares por la misma cantidad? Por lo demás, esto es lo que se deduce del Informe del UNEP. •

Traducido por Vicente Romano, *www.tlaxcala.es/pp.asp?reference=6110&lg=es*

La Finlande sous le choc

uf. Pour la seconde fois en une année une personne en proie à un accès de folie meurtrière a attaqué une école et a abattu sans discernement plusieurs personnes innocentes. Les deux tireurs avaient annoncé leurs actes sur Internet. Cette fois, le jeune homme avait été interrogé par la police le jour précédant son acte. Dans un forum Internet il avait explicitement annoncé un «massacre à Kauhajoki». Le malfaiteur a désigné «l'ordinateur, les armes, le sexe et la bière» comme ses intérêts principaux.

Sommes-nous déjà tellement habitués à ce que nos enfants et nos adolescents «jouent» avec des armes? Les adultes ne réalisent-ils pas que beaucoup d'enfants et d'adolescents passent leur temps libre avec des jeux informatiques brutaux où l'on gagne des points en fusillant, en abattant ou en éventrant quelqu'un à la seule fin d'arriver à un niveau de jeu supérieur? Aujourd'hui les spécialistes savent que l'entraînement avec des jeux de tueurs a des effets très néfastes sur la vie psychique de l'homme. Outre le problème de la violence ils influencent aussi la conception de l'homme des enfants et des adolescents: le plus fort s'impose avec une violence impitoyable. Dans ce monde informatique, il n'existe pas de solidarité envers les faibles en faveur d'une vie commune en paix. La violence est considérée comme solution aux problèmes.

Les psychologues et les chercheurs sur le cerveau confirment depuis longtemps que la violence dans les jeux vidéo et dans les films conditionne et désensibilise les enfants. Les jeux de tueurs sont aussi utilisés dans l'armée américaine afin de préparer les soldats à tuer. Veut-on ainsi préparer nos enfants et adolescents à la guerre? Au niveau mondial, le commerce des jeux de tueurs est une affaire de milliards et les producteurs s'opposent à toute information éducative.

Cependant, il y a de plus en plus de parents qui bannissent les jeux vidéo et la télévision des chambres d'enfants. Dans le canton de Berne, le Grand conseil a, suite à une motion du député socialiste *Roland Näf,* lancé une initiative cantonale (cf. texte ci-dessous). Lors de la session d'hiver les parlementaires débattront en commission, pour décider si les jeux de tueurs, où l'on fait des points «en fusillant, en décapitant ou en fendant le crâne d'êtres humains», doivent être interdits.

Les parents et les personnes chargées de l'éducation d'enfants en âge d'aller au jardin d'enfants ou à l'école primaire doivent être informés sur les conséquences de la télévision, des jeux informatiques et des jeux vidéo sur les résultats scolaires, le comportement social et la santé des élèves. •

Congrès international: «Jeux vidéo et violence»

le 20 novembre 2008 à Munich

Les jeux vidéo se distinguent du point de vue du contenu et du mode de représentation. Les jeux d'action sont incroyablement rapides et fixent le joueur sur les excès de mises à mort et autres orgies de la violence virtuelle, qui contrecarrent le développement sensible et humain de la personnalité chez les enfants et les adolescents. L'abrutissement est seulement un effet de la violence dans les jeux vidéo. Des chercheurs de médias des Etats-Unis et de l'Allemagne présentent le 20 Novembre 2008 lors du Congrès «Jeux vidéo et violence», quatre nouvelles études en coupe longitudinale. La consommation de la violence par les jeux vidéo serait responsable de modifications de la personnalité et d'un comportement plus agressif. Le congrès sur les médias «Jeux vidéo et violence» est une coopération de l'école supérieure de Munich et de l'université Ludwig-Maximilian de Munich et s'adresse aux parents, enseignants, étudiants, scientifiques et politiques. La participation au congrès est gratuite. Une inscription d'avance est souhaitée. *(www.hm-medienkongress.de)*

Initiative cantonale visant à interdire les «killer games»

Se fondant sur l'article 160-1 de la Constitution fédérale et sur l'article 79-1b de la Constitution cantonale bernoise, l'initiative demande à l'Assemblée fédérale de créer les bases légales permettant l'interdiction de la production, de la publicité, de l'importation, de la vente et de la diffusion des jeux électroniques dans lesquels la violence brutale exercée contre des hommes ou des êtres à ressemblance humaine amène la réussite.

Justification

Les causes de la violence parmi les jeunes ne se réduisent pas, il est vrai, à un facteur unique. Toujours est-il que des méta-analyses[1] montrent que les recherches récentes établissent une corrélation empirique entre le comportement violent et la consommation de *killer games* (jeux vidéo de tir). Cette corrélation s'explique par le graphisme très réaliste et la diversité des moyens d'utilisation de la violence. En utilisant des armes cruelles contre les humains ou des êtres à ressemblance humaine, le joueur augmente ses chances de gagner. La présentation de ces jeux est particulièrement instructive. *Oliver Beck,* manager chez le fabricant *Midway,* vante en ces termes le jeu vidéo le plus récent, *Strangehold,* dont la production a coûté 35 millions de francs: «Le graphisme du jeu permet de détruire complètement l'environnement. Presque chaque objet visible sur l'écran peut être détruit correctement. Nous appelons cela *massive-destructability-system* (*Berner Zeitung* du 10 septembre 2007).

Mais on peut prouver l'impact négatif des jeux violents autrement que de manière empirique. Les événements isolés qui se sont produits à Littelton (Etats-Unis), à Erfurt (Allemagne), à Tessin (Allemagne) et à Tuusula (Finlande) confirment l'hypothèse selon laquelle les jeux violents amènent certains jeunes à commettre d'abominables actes de violence. Le procès intenté à l'adolescent de Tessin au mois de juin 2007 en dit long. Un des avocats de la défense a demandé de considérer comme une circonstance atténuante le fait que son client avait consommé une grande quantité de jeux vidéo violents et de films d'horreur. Cette demande trouve sa justification dans les résultats de recherches récentes sur le cerveau qui affirment que les succès aux jeux s'accompagnent d'une production accrue de dopamine, selon la devise «Plus je tue, plus c'est beau!» Le fait de jouer fréquemment à ces jeux crée un «processus d'apprentissage» dans le cerveau.

Et pourtant il est impossible de rendre responsables de ces effets ceux qui fabriquent ou vendent ces jeux. Il y a bien l'article 135 du Code pénal qui interdit la fabrication, l'importation, la mise en circulation, la promotion, etc. d'enregistrements sonores ou visuels, d'images d'actes violents et cruels. Cependant, il ne peut être appliqué que d'une manière très limitée à la lutte contre les jeux vidéo violents. Les accords entre les producteurs et les vendeurs sur les limites d'âge n'ont pratiquement pas d'impact réel. Les sondages montrent que les adolescents peuvent se procurer sans problèmes les jeux vidéo munis du symbole «+18» puisque la vente et la diffusion aux mineurs ne peuvent pas, actuellement, être sanctionnées par le droit pénal.

La présente motion doit être traitée en priorité, même si la nécessité formelle n'en est pas donnée. Il faut agir promptement puisque l'interdiction des *killer games* devrait faire reculer à moyen terme la violence juvénile.

Extrait de la motion de Roland Näf, député socialiste, soumise au Grand Conseil bernois le 19 novembre 2007. (Traduction Horizons et débats)

[1] *Une «méta-analyse» est une synthèse des résultats de plusieurs, voire de nombreuses études sur un sujet donné (ndt.)*

Internet et Chatroom – terrain de jeux moderne de nos enfants

uc. A Stäfa, l'école privée *Tagesschule am See* a organisé une soirée d'information pour les parents, les enseignants et d'autres personnes intéressées. *Rolf Nägeli*, directeur de la *Fachstelle Kinderschutz* (bureau pour la protection des enfants) de la police municipale de Zurich a expliqué les dangers et les possibilités de prévention en ce qui concerne Internet, les Chatrooms (forums de discussion virtuelle) et les téléphones portables. Grâce à son engagement et son expérience de longue date, il a réussi à présenter de manière illustrative les dangers auxquels les enfants sont confrontés de nos jours. En faisant référence à des exemples du quotidien policier, il a su nous donner toutes les informations actuelles nécessaires à tout acte préventif.

La meilleure prévention, d'après Nägeli, est donnée si la relation entre les adultes, les enfants et les adolescents est marquée de confiance.

Plus de sécurité dans le Chatroom

Dans la nouvelle campagne: «Schau genau!» (Regarde bien!) de la ville de Zurich, il s'agit de davantage de sécurité dans le Chatroom. La plupart des enfants commencent en 5e ou 6e classe à chatter sur Internet. 92% de tous les adolescents de 12 à 17 ans utilisent Internet tous les jours. 63% de toutes les filles qui passent leur temps au Chatroom mettent des photos et des données personnelles sur Internet. Elles ne se rendent pour la plupart pas compte du fait que leurs données soient ainsi accessibles pour tout le monde, dans le monde entier. Cela ouvre les portes à une utilisation abusive des ces données et il se peut que ces filles deviennent victimes de chantage.

Souvent elles ignorent que des criminels pédophiles font usage d'Internet. 80% des enfants qui chattent ont déjà été accostés sexuellement sur le Web. Cela va d'avances verbales jusqu'à l'abus sexuel. Ils attirent leurs victimes lors d'un «chat» sur des pratiques sexuelles, interrogent filles et garçons sur leurs préférences sexuelles et envoient du matériel pornographique, jusqu'à transmettre des images d'actes sexuels. Les enfants et les adolescents s'y connaissent très bien en moyens de communication modernes. Mais ils rencontrent ces criminels sur le Web sans y être préparés et ne sont, par conséquent, pas en mesure de déceler leurs stratégies. Ils se sentent inquiets, ne savent pas comment réagir ou cherchent la faute chez eux-mêmes parce qu'ils ont été sur Internet et ils ont honte d'en parler. Lorsque les adolescents s'occupent à l'excès de perversions sexuelles sur Internet, ils intègrent des représentations fausses sur la sexualité et échouent dans leurs relations amoureuses mal comprises. Dans le World Wide Web il y a plus de 420 millions de pages pornographiques.

Que dit la loi?

La loi interdit des actions sexuelles avec des enfants, ainsi que de publier et de sauvgarder des photos pornographiques avec des enfants. Les adolescents sont également passibles d'une sanction s'ils envoient du matériel pornographique défendu. La diffusion d'images pornographiques par téléphone portable est également interdite.

Comment protéger nos enfants et adolescents?

La relation de confiance est la base de davantage de sécurité. Cela implique que les parents et les éducateurs s'intéressent à ce dont les enfants s'occupent. Ainsi, on peut par exemple se mettre d'accord sur des règles de comportement. Il est important de savoir que les systèmes de filtrage pour protéger les jeunes de contenus dangereux dans les Chatrooms ne fonctionnent en principe pas. De même, les «chats» ne peuvent être surveillés. Les enfants ne devraient pas avoir accès à Internet sans contrôle, c'est-à-dire: Pas de connexion à Internet dans la chambre des enfants. La connexion sans fil (wireless) est commode mais dangereuse, parce que chacun dans un cercle précis aura accès à l'ordinateur.

Les brochures de la *Prévention Suisse de la Criminalité* «Click it» et la campagne de prévention de la ville de Zurich «schau genau» offrent des informations indispensables et des suggestions importantes.

Sur le site *www.stop-pornographie-enfantine.ch,* la *Prévention Suisse de la Criminalité* met gratuitement à disposition beaucoup d'informations utiles et les brochures «Click it» peuvent y être téléchargées au format pdf. Des informations sur la campagne de prévention de la ville de Zurich sont accessibles sur *www.schaugenau.ch.* •

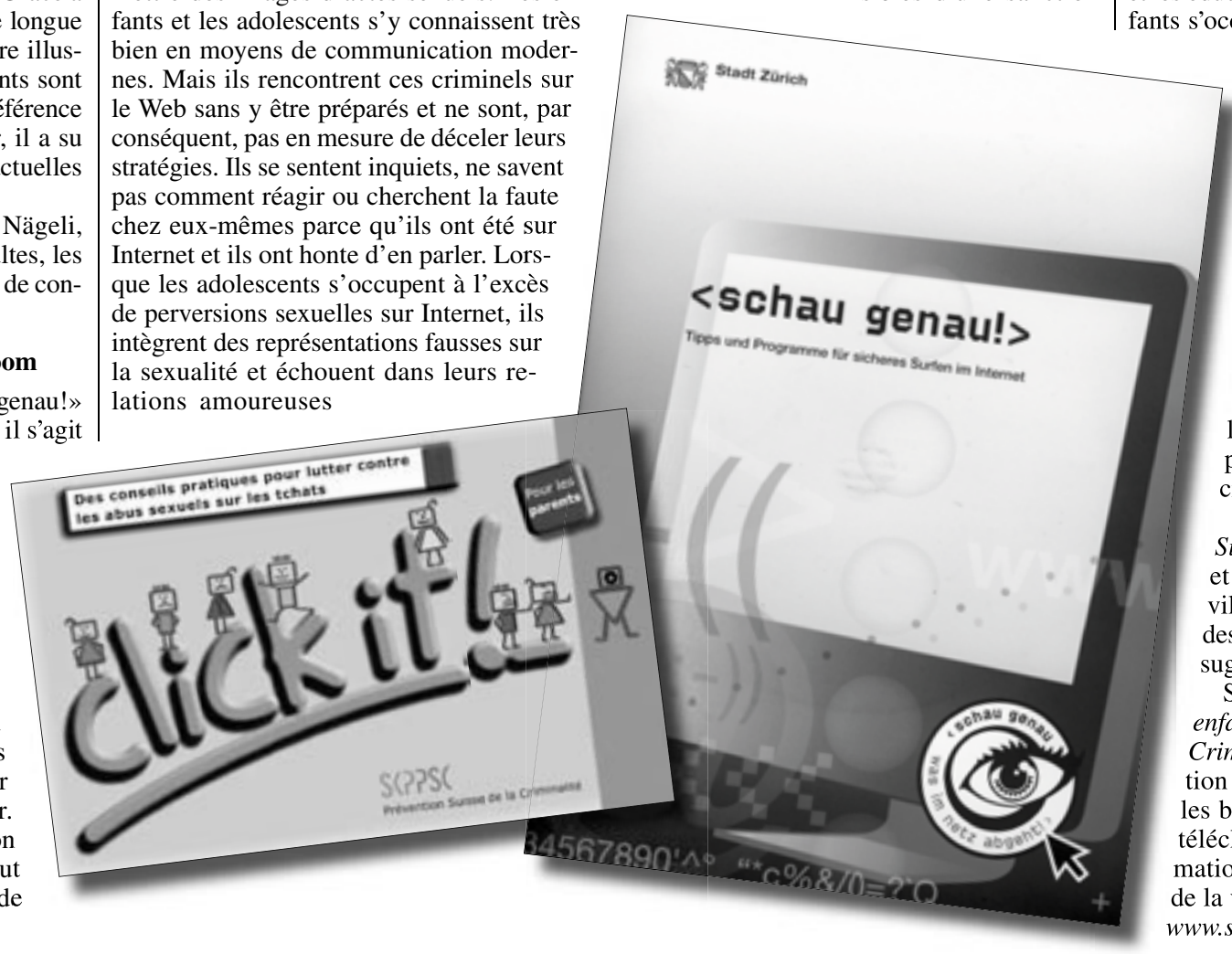

Leonardo Boff – l'avocat des pauvres

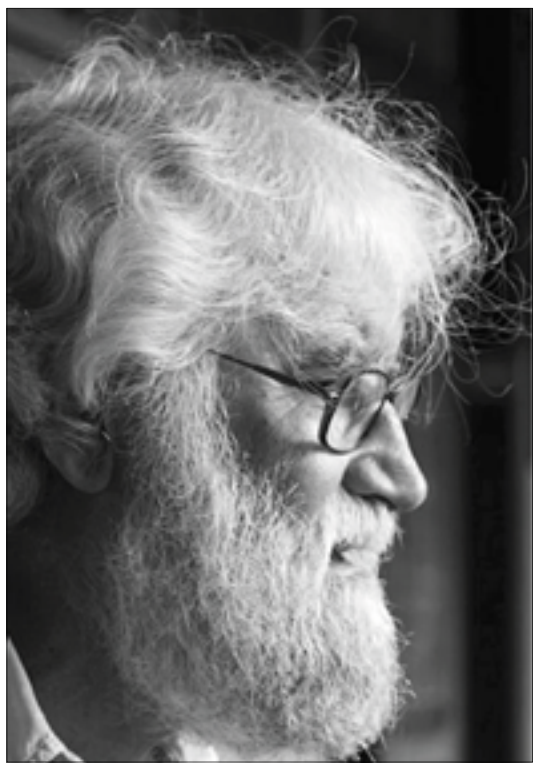

Leonardo Boff (photos Anderas Heiniger)

ef./km. Juste à temps pour la visite de Leonardo Boff en Suisse (cf. Horizons et débats n° 41 du 6 octobre), les éditions suisses «Wegwarte» ont publié un petit livre précieux, richement illustré avec une interview de l'éminent théologien de la libération. Celui qui entend et voit Leonardo Boff lors d'une de ses conférences – ce sont plutôt des conversations, car Boff préfère le dialogue avec les gens – n'a pas vu un dogmatique, encore moins un fanatique, mais un homme qui voit le monde dans son état actuel avec les yeux des pauvres et qui se voue de tout son cœur à l'humanisme, pour la «survie de tous les hommes et pour un monde plus juste». L'Evangile pour lui est la Bonne Nouvelle pour ceux qui vivent aujourd'hui et pour les générations futures, un message d'espoir à savoir que même dans la crise fondamentale actuelle de la communauté mondiale, les hommes peuvent réussir à réaliser un autre, un meilleur monde.

Il serait souhaitable que ce livret, dont nous publions ci-dessous quelques photos et des extraits de l'interview de Leonardo Boff, trouve une large diffusion: comme invitation à la réflexion, au dialogue et à la coopération avec tous les chrétiens et tous les hommes. Cela vaut en particulier pour la relation entre la théologie de la libération et le Vatican et le Pape. Boff lui-même dit: «Celui qui a vécu en 1986 la rencontre entre les évêques brésiliens, différents cardinaux de la curie et l'ancien Pape, était témoin du conflit actuel en ce temps autour de la théologie de la libération. Le résultat de cette rencontre était tout à fait positif. La lettre du Pape à la conférence épiscopale brésilienne en est l'expression, le Pape y dit expressément que «la théologie de la libération n'est pas seulement admise mais aussi utile et nécessaire et en même temps une étape dans la tradition de la réflexion théologique».

«Une grande partie de l'humanité sait que, pour notre monde, cela ne peut pas continuer toujours par la même voie. Par cette voie, trop de sang a été versé et aucun consensus pour les questions essentielles n'est en vue. Même pas quand il s'agit de la question de sauver la terre, notre ‹maison commune›. Nous vivons à une époque de crise profonde de nos paradigmes. La manière habituelle de voir le monde est depuis longtemps dénuée de sens. Mais en même temps l'autre monde n'est pas encore tout à fait né. Pour faire avancer ce processus nous devons retourner à nos racines terrestres. Un des messages essentiels à ce propos vient de l'architecte *Oskar Niemeyer*. […] Avec un entendement profondément éthique il dit: ‹L'essentiel est la reconnaissance de l'injustice de notre société. C'est seulement si nous nous donnons la main comme frères et sœurs que nous pourrons vivre mieux.› […]»

A la question sur les nouveautés de la théologie de la libération, Leonardo Boff répond: «D'abord, la théologie de la libération a mis les pauvres au centre des efforts et des réflexions des églises. Je dirais même que jamais dans l'histoire de l'église les pauvres ont occupé une telle place centrale. Ici, les pauvres ne sont pas considérés comme ceux qui ne possèdent rien, mais comme les victimes des relations sociales injustes, comme les opprimés. S'ils s'organisent et développent une conscience de leur situation, ils pourront devenir les sujets et acteurs de leur propre libération. […]

Alors une nouvelle image de Dieu s'est formée. Un Dieu de la vie qui, de par sa nature profonde, a une option pour les pauvres parce qu'ils ont le moins de perspectives de vie et qu'ils sont condamnés de mourir avant leur temps.

On a également découvert une nouvelle image de Jésus. Jésus en tant que libérateur intégral de toutes les oppressions humaines. Sa mort sur la croix est la conséquence d'une pratique libératrice et sa résurrection la victoire d'un opprimé comme signe d'une nouvelle vie libérée.

On a aussi conçu une nouvelle image de l'homme qui doit toujours être libre pour les autres, se montrer solidaire avec ceux qui souffrent et qui peut construire en commun avec les hommes de bonne volonté une nouvelle société plus juste et fraternelle.

Et enfin, à cause de la pratique et de la théologie libératrices, s'est créée une église à la base, une église du peuple pauvre […].» •

«Leonardo Boff – avocat des pauvres.»
Interview: Angelika Boesch, Sergio Ferrari; avec une postface de Walter Ludin. Photos d'Andreas Heiniger. Wegwarte Verlag 2008. ISBN 978-3-952273-9-1. Disponible en librairie (en allemand uniquement).

Protestations contre la faim au Maroc

Présentateur de Radio DRS: Il y a six mois, nous avons informé, dans une série d'émissions, sur la crise alimentaire. Maintenant, nous nous penchons à nouveau là-dessus et informons sur ce qui a changé depuis lors. Prenons l'exemple du Maroc. Autrefois, le Maroc, à l'instar de ses voisins, appartenait au grenier à blé de l'Europe. Certes, aujourd'hui, il essaie de s'imposer comme exportateur de fruits et légumes sur les marchés mondiaux, mais il doit importer la plus grande partie des aliments de base à des prix de plus en plus élevés. Les conséquences pour la stabilité sociale et économique du pays en sont catastrophiques.

Correspondant pour le Maghreb de Radio DRS, Alexander Gschwind: «A l'arrière-plan des sirènes de voitures de police. Avec une triste régularité, il y a au Maroc des protestations de masse contre l'augmentation des prix, la pénurie de denrées alimentaires, le chômage et la misère sociale. La vague actuelle de protestations, elle-aussi, a été déclenchée dans la petite ville de Sedru, il y a un an, par une augmentation du prix du pain de 30%. Cette protestation a atteint son point culminant provisoire vers la mi-juin dans l'ancienne colonie espagnole Sidi Ifni au sud d'Agadir, qui a été bouclée pendant plusieurs jours par l'armée et la gendarmerie, ce qui a attisé des rumeurs d'effroyables bains de sang avec des douzaines de morts. Bien que le gouvernement l'ait catégoriquement démenti, les témoignages diffusés par les stations de radio locales ont confirmé la situation dramatique. […] Il a été question d'arrestations en masse, de maisons détruites, d'interventions au gaz lacrymogène, d'actes de tortures et d'innombrables blessés. Entretemps, le gouvernement a annulé l'augmentation du prix du pain, mais rien n'a changé concernant la misère de fond dans le domaine de l'approvisionnement, comme depuis des décennies.[…]

L'économiste agricole de l'Institut national de l'agriculture de Rabat, *Nagip Acespi* déclare: certes, nous exportons beaucoup de tomates et d'oranges, en quelque sorte l'entrée et le dessert. […] Mais nous sommes obligés d'importer la plus grande partie des aliments de base – des céréales jusqu'au sucre et de la viande jusqu'aux produits laitiers – en quantité de plus en plus grandes et à des prix de plus en plus élevés. Tout en espérant que les exportations de fruits et de légumes nous assureraient un avenir doré, nous avons systématiquement négligé l'approvisionnement de base local, ce qui se manifeste également dans notre bilan commercial où les importations de denrées alimentaires représentent le double des exportations. […]

La hausse astronomique des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux a créé un grave deséquilibre économique.

L'Europe nous a promis le paradis sur terre avec les accords de libre-échange, se plaint Acespi. Et nos gouvernements l'ont cru. Maintenant, nous avons un accord avec Bruxelles tout en restant défavorisés par rapport aux producteurs européens, et sans être compétitifs face aux Israéliens et aux Turcs. Un cercle vicieux sans issue, craint Acespi. Là où nous sommes forts, nous nous heurtons au protectionnisme du Nord et là où nous sommes faibles, nous payons le coût de la mondialisation. Cependant, sans exportations, nous ne gagnons pas de devises dont nous avons besoin pour importer des engrais et des machines; par conséquent, notre productivité continue à baisser jusqu'au moment où la misère nous rejoindra et se manifestera dans de nouveaux troubles.» •

Source: *Alexander Gschwind, Radio DRS, Echo der Zeit du* 8/10/08 (Traduction *Horizons et débats*)

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

❏ Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.– €

❏ Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.– €

❏ Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.– €

❏ Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.

❏ Veuillez nous envoyer _____ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* n° _____ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: _____

Rue / N°: _____

NPA / Localité: _____

Téléphone: _____

Date / Signature: _____

A retourner à: *Horizons et débats,* case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich